Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901086-20251217-DCM2025_83-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710---------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
12 DECEMBRE 2025

AFFICHÉE LE :
12 DECEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
23 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept décembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme LE PARC Sandrine (procuration à M. GENTRIC Alexis), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.

Secrétaire de séance : M. FONTUGNE Pierre.

DCM2025/83 - Participation aux frais d'écolage 2025 des écoles publiques de Douarnenez et Diwan

Madame Maria KERSAUDY, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, présente au Conseil municipal les demandes de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2025-2026 :

· La ville de Douarnenez demande une participation aux frais de fonctionnement des écoles pour un montant de 3.136 € pour l'accueil de 4 élèves

· 3 enfants de Landudec sont scolarisés à l'école Diwan de Plogastel-Saint-Germain. En appliquant le forfait scolaire, la participation de la commune s'élève à 3.120,22 €.
(1 maternelle * 1.873,14 € = 1.873,14 € + 2 primaires * 623,54 € = 1.247,08 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Accepte à l'unanimité la prise en charge par la commune des différentes participations mentionnées ;
- Charge le Maire d'en assurer le paiement.

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire empêché,
Maria KERSAUDY, 2ème Adjointe

MAIRIE DE LANDUDEC 29710 - FINISTÈRE